

Dépôt GNAU le 25/08/26

Adresse des travaux :
1 Impasse des Oliviers

Destinataire

Monsieur Guillaume GATEAU
1 Impasse des Oliviers
71680 Crêches-sur-Saône

Objet : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/09/2026 sur le GNAU une demande de Déclaration préalable - Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager pour un projet situé sur la commune de CRECHES-SUR-SAONE.

Le projet que vous envisagez doit être déclaré sous le CERFA 16702*03 relatif à une DPC car il ne correspond pas à un aménagement (propre au CERFA 16703*03 relatif à une DPA). Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le 24/09/2026
Le Maire
Valentin CARRERAS



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

